

## **PLPDMA : actions de la CC Val de l'Indre - Brenne**

### **Axe 1 : Promouvoir la consommation responsable et réduire le gaspillage alimentaire**

Accompagner les événements locaux dans la réduction de leurs déchets 2

### **Axe 2 : Faciliter la gestion des déchets organiques**

Accompagner le broyage de végétaux dans les services communaux 3

Accompagner le compostage à domicile 4

Accompagner le compostage partagé en habitat collectif 5

Mettre en place une collecte séparée des biodéchets 6

Collecte spécifique des biodéchets après les événements locaux 7

### **Axe 3 : Soutenir la réparation et le réemploi**

Mettre en place une zone de réemploi dans les déchèteries du territoire 8

### **Axe 4 : Sensibiliser et montrer l'exemple**

Inclure une clause déchets dans les contrats de location des salles municipales 9

Inclure des clauses liées au réemploi et à la gestion des déchets dans les marchés publics 10

Communiquer auprès des propriétaires de locations saisonnières 11

Animer et sensibiliser à la prévention des déchets auprès des enfants et adolescents 12

### **Axe 5 : Réduire les déchets d'activité économique pris en charge par les collectivités**

Accompagner les professionnels "assimilés" dans la gestion de leurs déchets 13

## Accompagner les événements locaux dans la réduction de leurs déchets

### Public cible

- Organisateurs
- Communes

### Contexte

Actuellement, il y a peu de réflexion sur la production et la gestion de déchets dans les manifestations locales (fêtes, kermesses, marchés gourmands...).

Les événements sont néanmoins appelés à adopter une démarche de plus en plus éco-responsable.

### Porteur de l'action

- SYTOM 36
- Service gestion des déchets

### Mise en œuvre

- Sensibilisation des organisateurs
- Création concertée d'une charte d'engagement
- Désignation d'un référent déchets pour être l'interlocuteur de la collectivité
- Fourniture kit de communication + outils de tri pour les manifestations
- Recherche de solutions de couverts / verres lavables
- Pour aller plus loin : action « Collecte spécifique des biodéchets après les événements locaux »

### Partenaires

- Services référents ou organisateurs d'événements locaux
- Associations locales

### Moyens

- 1 référent « événements » dans la collectivité
- Stock de bacs OM, emballages, biodéchets spécialement pour les événements
- Poubelles bi-flux et signalétique adaptée
- Kit de communication grand format / adapté aux événements

### Financement

- Kit vaisselle réutilisable / lavable
- Mise à jour, création & impression de support de communication

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre d'événements accompagnés					
Quantité de déchets collectés					

### Temps-agent

- SYTOM 36 : 160h / an
- CCVIB : 80h / an

## Accompagner le broyage de végétaux dans les services communaux

### Contexte

Les déchets verts représentent environ 30% des apports en déchèteries. Une partie des communes y apportent les déchets verts issus de l'entretien de leurs espaces verts, alors que des solutions existent pour transformer ces déchets en paillage, qui contribuera à protéger les sols et nourrir les végétaux.

#### Public cible

- Agents techniques des communes

#### Porteur de l'action

Service gestion des déchets

### Mise en œuvre

- Achat d'un broyeur de végétaux, mise à disposition des services techniques des communes de la CCVIB
- Formations à l'utilisation sur place du broyage et paillage produit

### Moyens

- Broyeur + lieu de stockage
- Prestataires pour les formations (lien avec action transversale « Former les agents professionnels à la gestion intégrée des déchets verts »)
- Pour aller plus loin : journées « broyage » à destination des habitants organisées par les communes

#### Partenaires

#### Financement

- Achat broyeur : entre 12 000 € et 15 000 €
- Assurance et entretien : à déterminer
- Formation : à déterminer

#### Temps-agent

Mise en place et suivi administratif : 40h / an

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre d'emprunts du broyeur					
Estimation des quantités de déchets verts évités					

des déchets organiques »

## Accompagner le compostage à domicile

### Contexte

Depuis quelques années, la communauté de communes encourage le déploiement du compostage individuel.

La mise en place de composteurs incite les usagers à valoriser leurs biodéchets (déchets de cuisine et déchets verts) à domicile. En effet, ce sont plus de 30% des déchets contenus dans nos résiduels qui peuvent être compostés et ainsi réduits.

Ces actions de distribution et de sensibilisation doivent continuer sur le territoire afin de continuer à réduire les déchets.

#### Public cible

- Habitants en logement individuel

#### Porteur de l'action

- SYTOM 36
- Service gestion des déchets

#### Partenaires

- Service communication
- Associations locales
- ADEME, Région CVL
- Réseau compost

#### Financement

62€ par composteur (25€ payé par l'utilisateur)

#### Temps-agent

- SYTOM 36 : 80h / an
- CCVIB : 150h / an

### Mise en œuvre

- Poursuite des distributions de composteurs
- Campagnes de communication sur l'ensemble du territoire (ciblées sur les secteurs les moins dotés) expliquant la distribution de composteurs par la collectivité
- Communication et animations sur les bienfaits environnementaux et la bonne gestion d'un composteur
- Outils pédagogiques destinés aux enfants et aux adultes

### Moyens

- Composteurs individuels
- Agents pour les animations et les distributions
- Moyens de communication

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de composteurs distribués					
Quantité de biodéchets détournés des OMR					

des déchets organiques »

## Accompagner le compostage partagé en habitat collectif

### Contexte

Dans l'habitat collectif, la gestion de proximité des biodéchets nécessite des installations et un accompagnement bien particulier, comparé à l'habitat individuel.

3 sites de compostages ont déjà été installés près de logements collectifs à Buzancais, des réflexions sont en cours pour de nouvelles installations en centre-ville / centre-bourgs et dans des établissements d'hébergement collectif (EHPAD, CADA...).

#### Public cible

- Habitants en logement collectif
- Structures d'hébergement

#### Porteur de l'action

- Service gestion des déchets
- SYTOM 36

#### Partenaires

- Bailleurs sociaux
- Gestionnaires résidences / structures d'hébergement
- Services communaux
- Associations d'usagers

#### Financement

- 150 € par site

#### Temps-agent

- Suivi : 50h / an par site
- Recherche & discussions pour de nouveaux sites : 70h / an

### Mise en œuvre

- Communication sur l'accompagnement existant pour l'installation de sites de compostage partagé
- Recherche de lieux d'implantation pour les sites
- Préparation de l'installation avec les gestionnaires et les habitants des logements proches (réunions, formation des habitants)
- Recherche de référents de site
- Accompagnement et suivi régulier de chaque site
- Réapprovisionnement en broyat

### Moyens

- Composteurs fabriqués par la Scierie de la Brenne
- Supports de communication
- Agents du SYTOM et de la CCVIB pour la communication et la préparation
- Agent technique de la CCVIB pour le suivi et l'entretien
- Fourniture de broyat par les communes

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de sites installés					
Quantité de biodéchets détournés des OMR					

des déchets organiques »

## Mettre en place une collecte séparée des biodéchets

### Contexte

#### Public cible

Habitants en centre-ville & centre-bourg

Afin d'offrir à chaque habitant une solution de tri à la source des biodéchets, la collectivité souhaite déployer des points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des déchets alimentaires, en complément des solutions de compostage déjà proposées.

Après une expérimentation d'un an sur 2 communes, la collectivité souhaite déployer des PAV sur l'ensemble du territoire.

#### Porteur de l'action

Service gestion des déchets

### Mise en œuvre

- Janvier 2026 : installation de 20 PAV dans l'ensemble des communes
- Aménagement des zones d'installation des PAV par les communes ?
- Collecte, traitement en entretien des points d'apport par la société Agridec
- Suivi des tonnages collectés et comparaison avec les tonnages collectés en OMR

#### Partenaires

- Services communaux

### Moyens

- Points d'apport volontaire
- Bacs de collecte
- Bioseaux ? sacs en papier ? pour les habitants

#### Financement

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de points d'apport installés					
Quantité de biodéchets détournés des OMR					

#### Temps-agent

Suivi administratif : 40h / an

des déchets organiques »

## Collecte spécifique des biodéchets après les événements locaux

### Contexte

Les événements locaux prêts à organiser un tri séparé des biodéchets ne seront pas en mesure d'en assurer le traitement sur place, de par la nature éphémère de leur installation.

#### Public cible

- Associations
- Communes

#### Porteur de l'action

Service gestion des déchets

### Mise en œuvre

- Sensibilisation des équipes et référent déchets (voir action « Accompagner les événements locaux dans la réduction de leurs déchets »)
- Signature d'une convention de partenariat
- Fourniture bacs de collecte et signalétique
- Contrat d'enlèvement avec un prestataire

#### Partenaires

### Moyens

- Formation et accompagnement des bénévoles : agent de la collectivité
- Equipement de collecte et signalétique adaptée
- Prestataire de collecte et traitement

#### Financement

Collecte unique : 200€ par manifestation ?

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre d'événements partenaires					
Quantité de biodéchets détournés des OMR					

#### Temps-agent

Intégré à l'action « Accompagner les événements locaux dans la réduction de leurs déchets »

tion et le réemploi »

## Mettre en place une zone de réemploi dans les déchèteries du territoire

### Contexte

Actuellement, les déchèteries de la communauté de communes ne disposent pas de lieux ou de structures permettant d'orienter les objets et matériaux qui y sont apportés vers le réemploi.

Une convention vient d'être signée avec le BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle de l'IUT de Châteauroux, afin de permettre aux étudiants de récupérer des équipements électriques dans les déchèteries pour les utiliser dans le cadre de cours pratiques.

En parallèle, la communauté de communes souhaite mettre en place des zones de réemploi (ou zones de gratuité) dans ses déchèteries, pour permettre aux usagers de déposer ou de récupérer des objets ou matériaux encore utilisables. Ces zones permettront de formaliser des pratiques parfois existantes et tolérées dans les déchèteries.

### Mise en œuvre

- Suivi de la convention avec l'IUT de Châteauroux
- Mise en place d'une zone de réemploi sur la déchèterie de Niherne : délimitation, définition des règles d'usage, organisation de la surveillance par les agents valoristes
- Recherche d'une solution pour la déchèterie de Buzançais : caisson maritime ouvert, réorganisation de l'espace...
- Pour aller plus loin : réflexion sur l'accompagnement d'un projet de ressourcerie sur le territoire

### Moyens

- Suivi de la convention IUT : agent de la collectivité
- Etude d'aménagement des zones : agent de la collectivité
- Marquage au sol, supports d'affichage

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Tonnages détournés par la formation GEII					
Estimation des tonnages détournés dans les zones réemploi					

«trer l'exemple »

#### Public cible

Habitants

#### Porteur de l'action

Service gestion des déchets

#### Partenaires

IUT de Châteauroux

#### Financement

Supports d'affichage pour la zone de réemploi : à évaluer

#### Temps-agent

Suivi administratif : 40h / an

## Inclure une clause déchets dans les contrats de location des salles municipales

### Contexte

Les contrats de location des salles municipales incluent en général des obligations liées à la propreté, mais rarement à la gestion des déchets.

Pourtant, il est nécessaire d'appliquer aux événements organisés dans les salles municipales les mêmes exigences en termes de tri des déchets que celles qui s'appliquent aux foyers du territoire.

#### Public cible

- Grand public
- Associations

#### Porteur de l'action

Service gestion des déchets

### Mise en œuvre

- Travail avec les communes pour rédiger une clause-type dans les contrats de location des salles, assujettie au dépôt de caution.
- Affichage clair des consignes de tri dans les salles
- Mise à disposition des équipements de collecte adéquats.
- Contrôle du tri par les agents municipaux chargés de l'état des lieux

#### Partenaires

Communes

### Moyens

- Réunions de travail avec les communes
- Equipements de collecte
- Kits de communication

#### Financement

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de salles avec une clause déchet					
Nombre de non-respect de la clause déchets					

#### Temps-agent

- Mise en place des clauses : 80h
- Etat des lieux : 10mn par location

« Entrer l'exemple »

## Inclure des clauses liées au réemploi et à la gestion des déchets dans les marchés publics

### Contexte

#### Public cible

- Collectivité
- Communes

Pour les services publics, la maîtrise de ses déchets commence par des achats et des contrats de prestation prenant en compte ces enjeux : durabilité, réparabilité, réemploi sur les chantiers, etc.

De plus, la loi AGECE de 2020 fixe pour objectif d'atteindre 20% de biens issus du réemploi ou du recyclage dans les achats des collectivités.

### Mise en œuvre

#### Porteur de l'action

Service gestion des déchets

- Questionnaire à destination des services et des communes
- Travail avec les services comptabilité pour rédiger des clauses-types pour les contrats les plus courants.
- Sensibilisation et formation des services et des communes.
- Pour aller plus loin : intégrer le référentiel Economie Circulaire de l'ADEME (<https://www.territoiresentransitions.fr/programme/referentiels>)

#### Partenaires

- Service comptabilité
- Trésor Public
- RESECO

### Moyens

- Envoi et suivi du questionnaire : agents de la collectivité
- Rédaction des modèles de clauses, formation à l'intégration aux marchés publics : agents de la collectivité ou prestataire

#### Financement

A évaluer si prestataire

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Actions de sensibilisation / formation organisées					
Nombre de marchés avec une clause déchets					

#### Temps-agent

Coordination et suivi :  
150h

«  
trer l'exemple »

## Communiquer auprès des propriétaires de locations saisonnières

### Contexte

#### Public cible

- Propriétaires de logements en location courte durée
- Gérants de sites d'hébergement

L'hébergement saisonnier implique une gestion particulière des déchets générés par les visiteurs, qu'il s'agisse de touristes ou de professionnels.

Les propriétaires des logements accueillant ces visiteurs doivent s'assurer que leurs locataires prennent connaissance des modalités de collecte de déchets de la collectivité et aient facilement accès aux équipements de collecte mis à leur disposition.

C'est pourquoi le SYTOM et ses collectivités membres souhaitent renforcer leur communication à destination des touristes et s'adapter aux visiteurs allophones.

#### Porteur de l'action

- SYTOM 36
- Service gestion des déchets

### Mise en œuvre

- Référencement des lieux d'hébergement touristique
- Communication auprès des gérants et propriétaires de logements
- Supports de communication adaptés aux touristes et travailleurs saisonniers (traduction en plusieurs langues ou supports sans texte)
- Recherche de solutions aux problèmes spécifiques identifiés : collecte des déchets après la fin de la location, gestion des encombrants...

#### Partenaires

Offices de tourisme

### Moyens

- Recherche et contact des propriétaires : agents de la collectivité
- Réunions d'information et porte-à-porte : agents CCVIB et SYTOM
- Outils de communication spécifique
- Equipements de collecte spécifique selon les besoins identifiés

#### Financement

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de propriétaires / gérants contactés					
Nombre d'établissements équipés					
Nombre de visiteurs touchés					

montrer l'exemple »

## Animer et sensibiliser à la prévention des déchets auprès des enfants et adolescents

### Contexte

Il est primordial de réaliser des animations auprès du jeune public afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux. Depuis de nombreuses années, le SYTOM sensibilise au tri et à la réduction des déchets, notamment dans les établissements scolaires.

Cependant, ces animations auprès du jeune public associent une partie théorique et une partie pratique, qui nécessite d'avoir du matériel adapté ainsi qu'un large choix.

Afin d'offrir aux acteurs (établissements scolaires, centres de loisirs...) un panel d'animation adapté et diversifié permettant d'aborder toutes les thématiques liées à la prévention des déchets, le SYTOM doit développer davantage ses ressources pédagogiques.

#### Public cible

- Enfants
- Adolescents

#### Porteur de l'action

- SYTOM 36

#### Partenaires

- Établissements scolaires
- Centres de loisir

#### Financement

A définir

#### Temps-agent

SYTOM 36 : 350h / an

### Mise en œuvre

- Réflexion sur la création d'outils pédagogique sur la prévention des déchets
- Achat et entretien des outils
- Guide des outils de communication pour référencer tous les outils
- Définition de modalités de prêt du matériel

### Moyens

- Conception de matériel pédagogique : agent du SYTOM
- Animations dans les établissements : agents CCVIB et SYOTM
- Budget d'achat de nouveau matériel
- Espace de stockage du matériel

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre d'animations différentes proposées					
Nombre d'animations effectuées					
Nombre d'enfants concernés					

ts d'activité économique pris en charge par les collectivités »

# Accompagner les professionnels "assimilés" dans la gestion de leurs déchets

## Contexte

Les services en charge des déchets ont peu de liens avec les professionnels de leur territoire, qui représentent en moyenne 10% des déchets collectés.

Lorsque le contexte local le permet, la collectivité souhaite accompagner les professionnels du territoire dans leurs actions de réduction des déchets, ou la mise en place de nouvelles filières de collecte et valorisation de déchets spécifiques.

### Public cible

Professionnels

### Porteur de l'action

Service gestion des déchets

### Partenaires

- Service développement économique
- Organisations professionnelles
- Chambres consulaires

### Financement

### Temps-agent

Suivi et animation : 150h / an

## Mise en œuvre

- Rencontres avec le tissu économique local.
- Mise en relation entre les éco-organismes et les professionnels locaux (par exemple pour organiser la collecte de flux professionnels)
- Soutien et communication sur les actions de réduction des déchets des professionnels

## Moyens

- Animation : agents de la collectivité et partenaires
- Nouvelles filières : mise à disposition de foncier ou d'équipement à étudier

## Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de professionnels contactés					